

Adhérent.e

Nom : [REDACTED]

Mail : [REDACTED]

Tél. : [REDACTED]

Producteur :

MAISON GAILLARD

Production fruitière

110 route royale

78580 Les Alluets-le-Roi

www.maisongaillard.fr

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 1 distribution qui aura lieu le 14 mars 2023.

Engagements de l'adhérent.e :

- pré-financer la production,
- assurer au moins 4 permanences de distribution dans l'année
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer à la réunion de bilan de fin de saison

Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer les quantités de jus de pommes à la date précitée selon les quantités demandées
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Quantité :

Désignation	Prix unitaire *	Quantité	TOTAL
Jus de pommes bio (1 L)	4,50 €	[REDACTED]	[REDACTED] €

* Pour les détails sur le prix de la bouteille : voir page suivante

Précisions sur le jus de pommes :

- Le jus de pomme est à consommer de préférence avant le 31/12/2025.
- Il n'y a pas de limite pour les quantités de bouteilles contractualisées.
- Les bouteilles ne sont pas consignées. La conserverie Derungs ne reprend pas les bouteilles car ça leur coûte plus cher de les nettoyer que d'acheter de nouvelles bouteilles...

Modalités de paiement : un chèque à l'ordre de « Maison Gaillard »

Distribution : mardi 14 mars – 18h30-20h15 – Chalet Larousse, 26 avenue Pierre Larousse 92240 Malakoff

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Contact

AMAP Le Miam	Héloïse (fruits@lemiam.org)
--------------	--

Fait en 1 exemplaire, le [REDACTED] / [REDACTED] / 2023 à [REDACTED]

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur

Détails sur le prix de la bouteille :

« Afin de vous permettre de comprendre le prix proposé pour la bouteille de jus de pomme (4,50€), voici la liste des dépenses nécessaires à la fabrication d'une bouteille.

Nous avons préparé 28 palox de 300kg de pommes, soit 8400 kg de pommes et nous avons réceptionné 5213 bouteilles. Pour la fabrication d'une bouteille, il faut donc 1,61kg de pommes.

Nous estimons à 1,20€ le prix de revient d'un kilo de pommes pour la récolte 2022 pour tenir compte de la quantité importante de fruits de petits calibres. Pour 1,61kg le prix de revient est 1,93€.

La fabrication d'une bouteille nous a été facturée 1,35€ (soit une augmentation de 0,30€ par rapport à 2020) à laquelle s'ajoute 0,01€ de frais de dossier (frais de dossier de 50€), soit 1,36€.

Il faut 3 journées de 8 heures à 2 personnes pour coller les étiquettes sur les bouteilles, soit un total de 48 heures. L'heure de travail représente 15,80€ (11,27€ + 5% ancienneté + avantage en nature logement de 226€ + 20% charges patronales).

Les 48 heures représentent un coût de 758,40€, soit 0,15€ par bouteille.

Enfin, les frais de transport pour apporter nos fruits à la conserverie et ramener les bouteilles sont de 544€ soit 0,10€ par bouteille.

Le prix de revient d'une bouteille est de $1,93€ + 1,36€ + 0,15€ + 0,10€ = 3,54€$ HT.

Nous proposons la bouteille à 4,50€ TTC soit 4,27€ HT, la marge est donc de $4,27 - 3,54 = 0,73€$. Nous pensons que cette marge est raisonnable.

A vos calculettes !

Merci. »

Dominique